

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2019

Présents : CHEVALIER C. DOMARTIN R. BADONNEL JC. ARBEY C. NEVERS A. ROUX G. ROBBE B. SAUGE L. ROUET D. TROSSAT P.

Absents ayant donné procuration : VINEY MC. à BADONNEL JC.

Absent : BRISARD C

ORDRE DU JOUR

Délibérations

- **Demande de subvention USREC Union Sportive Rioz Etuz Cussey.**
- **Demande de subvention « Les Bobuchots » pour séances piscine.**
- **Acceptation chèque de l'association « les Saisons de Boulot » pour participation au fleurissement du village.**
- **Acceptation don supplémentaire église communale suite concert chorale.**
- **Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable – Exercice 2018.**
- **Achat parcelle AA n° 119**
- **Demande de subventions DETR et REGION pour travaux d'agrandissement du cimetière communal.**

DCM : Demande de subvention USREC Union Sportive Rioz Etuz Cussey.

Madame le Maire donne lecture, aux membres du Conseil Municipal, du courrier de l'Association USREC (Union Sportive Rioz-Etuz-Cussey qui demande une subvention pour les 14 enfants de Boulot qui sont inscrits dans ce club de foot.

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **ACCEPTE de verser une subvention de 100 € à cette association sportive.**

DCM : Demande de subvention "Les Bobuchots" pour séances piscine.

Par mail en date du 05 septembre 2019, l'école de BOULT nous informe que les classes de CE1 et CE2 ont l'intention de débiter un module natation de 12 séances à la piscine de Noidans les Vesoul.

Le coût (transport, entrée à la piscine, service d'un maître-nageur-sauveteur) est de 4 170 €. 53 enfants sont concernés **dont 14 enfants de la commune de Boulot.** L'école de BOULT sollicite la commune de Boulot afin de les aider à financer ce projet en demandant **une participation libre choix par enfant du village de Boulot.**

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ACCEPTE** de verser une subvention exceptionnelle à hauteur de **10 € par enfant** pour l'organisation de ce module natation soit la **somme totale de 140 €**.

DCM : Participation de l'association "les Saisons de Boulot" pour le fleurissement du village.

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal que l'Association « les Saisons de Boulot » participe chaque année au fleurissement du village.

La facture afférente à cette opération se monte à 284.10 € HT soit 312.51 € TTC.

L'Association « les Saisons de Boulot » a remis à la mairie un chèque d'un montant de 150.00 € pour participation.

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents**, accepte cette participation fleurissement du village.

Cette recette sera imputée à l'article 70878 du budget primitif communal M14/2019.

DCM : Acceptation don supplémentaire église communale suite concert chorale.

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'un concert, organisé par l'association « Boulotonic Générations », avait été donné le dimanche 12 mai 2019 dans l'église de Boulot.

A l'issue de ce concert, une somme de 432.00 € a été collectée au titre de don à la commune de Boulot pour les travaux de restauration de l'église et accepté par délibération en date du 14 juin 2019.

Un don supplémentaire de 25.00 € a été remis à la commune en juillet dernier.

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à **l'unanimité des membres présents**, accepte ce don supplémentaire de 25.00 € au profit de l'église communale.

Cette recette communale sera imputée sur un compte « restauration église »

DCM : Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable- Exercice 2018.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable de l'exercice 2018.

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à **l'unanimité des membres présents**, adopte le rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable du Syndicat des Eaux des Sources du Breuil – exercice 2018.

DCM : Achat parcelle AA n° 119

Madame le Maire rappelle la délibération en date du **17 novembre 2017** relative à l'achat de la parcelle ZE n° 149 pour une superficie de 1431 m² à la Communauté de Communes du Pays Riolois à Rioz pour un euro symbolique. Cet achat avait pour objet d'intégrer cette parcelle dans la voirie communale.

A ce jour, la vente n'a toujours pas été effectuée.

En **2018**, une opération de remaniement du cadastre a eu lieu et suite à cette opération la parcelle ZE n° 149 a été renumérotée **AA n° 119 pour une superficie de 17a97ca**.

L'acte de vente doit être établi prochainement par l'étude notariale de Maître ACHARD Philippe à Rioz.

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à ***l'unanimité des membres présents***, prend acte de ce changement de numéro parcellaire et de sa superficie et autorise Madame le Maire à effectuer toutes les opérations nécessaires à l'achat de cette parcelle AA n° 119 pour une superficie de 17a97ca pour un euro symbolique et à signer tout document y afférent.

DCM : Demande de subventions DETR et REGION pour travaux d'agrandissement du cimetière communal.

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le projet de travaux pour extension du cimetière communal pour une surface de 540 m² + la création de cavurnes + jardin du souvenir se monte à 62 137.73 € HT soit 74 565.27 € TTC + les honoraires de l'architecte paysagiste pour la somme de 9 343.75 € HT soit 11 212.20 € TTC + les frais du Géomètre-Expert relatif au levé topographique pour la somme de 1170.00 € HT soit 1404.00 € TTC serait susceptible de bénéficier d'une subvention de l'Etat au titre de la DETR et d'une subvention de la Région Bourgogne Franche-Comté dans le cadre du programme ENVI (Espaces Nouveaux, Villages Innovants).

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Plan de financement prévisionnel :

Coût total HT de l'opération =	72 651.48 €
ETAT DETR 40 % =	29 060.59 €
REGION +	25 000.00 €
TOTAL SUBVENTIONS =	54 060.59 €

AUTOFINANCEMENT COMMUNAL = 18 590.89 €

Le projet serait entièrement réalisé au cours du 4^{ème} trimestre 2019.

Entendu l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, ***le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :***

Approuve le plan de financement prévisionnel,

Autorise Madame le Maire à solliciter une subvention de l'Etat au titre de la DETR pour un taux de 40 % et une subvention de la Région Bourgogne Franche-Comté pour un montant de 25 000 €,

Autorise Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet et à signer tout document y afférent.

La collectivité s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions citées ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES

- **Dernier compte-rendu du conseil communautaire du 08 juillet 2019.**
- **Etat d'avancement PLUi : Une réunion publique sera organisée prochainement par la Communauté de Communes du Pays Riolais.**
- **Travaux de voirie 2019 (rue de la Marne, route de Bussières et rue de la Sablière) ont été réalisés fin août.**
- **Frais d'Investissement pour la salle des fêtes (achat d'un lave-vaisselle pour la somme de 2069.04 € + remise en état de la chambre froide pour la somme de 2246.88 €).**
- **Commission bois du 28 septembre 2019 pour discussion du problème de la place « dépôt le Retheux ». Cette place de retournement n'est plus adaptée et doit faire l'objet de quelques travaux afin de la rendre à nouveau fonctionnelle.**

Madame le Maire, Claude CHEVALIER